



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

11 DECEMBRE 2025

RELEVE DE DECISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames BUCINA – COLIN (suppléante de M. CHEVALIER) - DA COSTA – DE BRUIN – DELCROIX - DELOT M. – DEROUELLE – ETIENNE. – SCHWENTER - SEUVRE

Messieurs BAILLET – BLANCHET – BLAUVAC – BOUCHERON – CORNIOT – COURSIMAULT – CYGANKO (suppléant de M. GUINET-BAUDIN) - DELAGNEAU G – DELAGNEAU D. — DELOT - FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT M. – HARIOT – HENRY – JUSSOT – LEPRUN – MORINIERE – MORLE - PARIGOT – QUOIRIN – TIRARD

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

*Mesdames GUILLOT M et TISON lesquels avaient donné respectivement pouvoir de voter respectivement en leur nom à Messieurs BLANCHET et CORNIOT
Messieurs, BIOT GAILLOT S, MAILLARD, PORCHER, QUERET et ROUSSELLE lesquels avaient donné respectivement pouvoir de voter respectivement en leur nom à Messieurs PARIGOT, BAILLET, DELOT Y, FOURNIER, LEPRUN et Mme DELCROIX*

Monsieur CARRA n'a participé au vote que pour la délibération N° 243/2025 pour laquelle, il a donné pouvoir de voter respectivement en son nom à Mme DE BRUIN.

ETAIENT ABSENTS :

Madame BOUROUETTE et, Messieurs CARRA, CLERIN, DELAGNEAU JL, DELAVault, MATIVET et RAMON

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES – FONDS DE CONCOURS - ATTRIBUTION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'attribution du fonds de concours suivant :

COMMUNES	TYPE D'INVESTISSEMENT	COUT TOTAL	TAUX D'INTERVENTION	MONTANT DU FONDS DE CONCOURS
BEUGNON	EQUIPEMENT ET AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE	8 520, 95 €	60 %	5 112 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – PORT DE SAINT-FLORENTIN - TARIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les tarifs suivants pour les prestations offertes sur le PORT DE PLAISANCE de Saint-Florentin pour l'année 2026 et suivantes :

TARIFFS D'AMARRAGE année 2026 et suivantes*						
Longueur du bateau		Nuitée	Semaine	Mois navigation	Mois hivernage	Année**
de 5 m	à 7,99 m	10 €	50 €	135 €	125 €	1 000 €
de 8 m	à 11,99 m	11 €	55 €	145 €	135 €	1 100 €
de 12 m	à 13,99 m	12 €	60 €	170 €	160 €	1 250 €
de 14 m	à 19,99 m	15 €	70 €	210 €	200 €	1 400 €
de 20 m	à 24,99 m	18 €	100 €	260 €	250 €	1 800 €
de 25 m	à 29,99 m	20 €	120 €	310 €	300 €	1 900 €
supérieur ou égale à 30m		25 €	150 €	360 €	350 €	2 500 €
Péniche hôtel 32 A***		55 €	250 €			

La période de navigation s'étale entre le 1^{er} avril et le 31 octobre

La période d'hivernage s'étale du 1^{er} novembre au 31 mars

* Consommation d'eau incluse

**Candidature soumise à validation incluant accès aux douches et parking (hors mise à disposition du badge)

***Sur réservation

De début avril à fin octobre la taxe communautaire de séjour est appliquée par bateau et par nuitée
Les prix sont exprimés en euros et TTC

Consommation électrique :

- ⇒ Incluse, jusqu'à une semaine d'amarrage
- ⇒ Au-delà d'une semaine d'amarrage, 20 kw de consommation inclus par mois
- ⇒ Au-delà de 20 kw de consommation, inclus par mois : facturation de 0,30€/kw

Services du port (hors forfait d'amarrage)		Parking voiture et remorque (hors forfait d'amarrage)	
eau (1000L max)	5 €	Nuitée	4 €
Electricité	5 €	Semaine	15 €
jeton douche	2 €	Mois	40 €
jeton lave-linge	5 €	Badge d'accès au parking privatif + clé	10 €
jeton sèche-linge	5 €		

- **APPROUVE** les tarifs suivants pour les prestations offertes sur le HALTE TECHNIQUE du Port de Saint-Florentin pour l'année 2026 et suivantes

HALTE TECHNIQUE réservée aux bateaux nécessitant une intervention technique et au stationnement à sec	
De 0 m à 7,99 m	65 € /mois
De 8 m à 13,99 m	70 € / mois
De 14 m à 25 m	80 € /mois
Supérieur à 25 m	100 € /mois
Electricité : 0,30 € /Kw utilisé	Eau 5 € /jour
Location de ber 25 € /mois	

- **APPROUVE** les tarifs suivants pour les autres activités commerciales pour l'année 2026 et suivantes :

AUTRES ACTIVITES COMMERCIALES	
Vente de boissons chaudes	1,5 €
Vente de boissons fraîches	1,5 €
Vente de glace	Selon tarif conseillé du fournisseur
Epicerie	Prix d'achat X 1,5
Accastillage	Prix d'achat X 1,5
Carterie- librairie	Selon tarif de l'office de tourisme
Transport de plaisanciers, à destination du centre-ville de St Florentin ou de la gare de Saint Florentin – Vergigny	5 € / trajet
Location de vélo	Selon tarifs conclus avec le prestataire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – PORTE DE SAINT-FLORENTIN – MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du port de Saint-Florentin ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

ENVIRONNEMENT – DECHETS – CESSION PAR DE POUBELLES INDIVIDUELLES – EVOLUTION DES MODALITES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** la cession du parc de poubelles de 80 litres, 120 litres et 180 litres aux ressortissants du territoire communautaire inscrits sur le registre des cartes de déchèteries jusqu'à 2 bacs ;
- **ACCEPTE** la cession de maximum 5 bacs à des entreprises dont le siège social ou l'établissement est situé sur le territoire communautaire pour leur usage propre sans possibilité de revente ;
- **AUTORISE** l'usage de ces bacs y compris pour les déchets triés ;
- **MAINTIENT** les prix de vente de la manière suivante :
 - Poubelle 80 litres : 15 €
 - Poubelle 120 litres : 17 €
 - Poubelle 180 litres : 20 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

ENVIRONNEMENT – AEP & EU – STRATEGIE DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la stratégie de préservation de la ressource ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

ENVIRONNEMENT – AEP & EU – CAPTAGE DE VAUDEVANNE – COMMUNE DE CHAILLEY – MODIFICATION DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DEMANDE** la modification de la DUP de la « Source de Vaudevanne » située sur la commune de Chailley de manière à modifier les modalités de protection dudit captage selon les modalités exprimées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

ENVIRONNEMENT – AEP & EU – PROTECTION DE LA RESSOURCE – REDEVANCE PRELEVEMNET SUR LA RESSOURCE EN EAU 2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** pour la redevance prélèvement pour l'année 2026, le taux de 0,14 € / m³ consommé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

ENVIRONNEMENT – AEP & EU – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – ANNEE 2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'EAU POTABLE pour l'ancien syndicat Champlost-Mercy pour l'année 2024 ;
- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'EAU POTABLE pour l'ancien syndicat Chemilly-Beaumont pour l'année 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la diffusion des informations au différentes entités concernées.

ENVIRONNEMENT – AEP & EU – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF pour l'ancien SIVU Hauterive, Héry et Seignelay pour l'année 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la diffusion des informations au différentes entités concernées.

SERVICES A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE TENNISTIQUE – AGRANDISSEMENT COURTS DE PADEL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le programme de travaux suivant :

Postes	Montant HT
Travaux	
Terrassement- VRD	94 000 €
Fondations	17 000 €
Bâtiment & Equipements sportifs	306 950 €
Electricité et plomberie	17 400 €
TOTAL	435 350 €
Ingénierie	
Maitrise d'œuvre	31 500 €
Etude de sols	2 160 €
Géomètre	1 200 €
CSPS	2 100 €
Bureau contrôle	2 800 €
TOTAL	40 885 €
COUT GLOBAL D'OPERATION	476 235 €

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

Financeurs	Montant	%
Etat (DETR) *	142 870 €	30
Etat (ANS)	72 820 €	15
Région (Sectoriel)	72 820 €	15
Fédération Française de Tennis via le Club	50 000 €	11
Fonds propres	137 725 €	29
TOTAL	476 235 €	100

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions et autres appuis financiers ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SERVICES A LA POPULATION – EQUIPEMENT SPORTIFS – PISCINE DECOUVERTE DE SEIGNELAY – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE SEIGNELAY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'attribution d'un fond de concours à la commune de Seignelay à hauteur de 19 080 € visant à participer aux frais de gestion et de petit entretien de sa piscine municipale pour l'année 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de la convention de partenariat.

SERVICES A LA POPULATION – ECOLE DE MUSIQUE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOLLICITE** des subventions, pour l'année 2026, auprès du Conseil Départemental de l'Yonne de la manière suivante : 3 250 € pour l'opération « Orchestre à l'Ecole » de Briennon sur Armançon, et 3 250 € pour l'opération « Orchestre à l'Ecole » d'Héry,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

SERVICES A LA POPULATION – CULTURE – ECOLE DE MUSIQUE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – FEDERATION MUSICALE DE L'YONNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'une partie de l'école de musique à l'association Confédération Musicale de France Yonne pour l'année 2026 telle que jointe en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et les avenants de prolongation annuelle pour les années à venir jusqu'à toute nouvelle délibération modifiant les conditions de la mise à disposition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de la convention de partenariat.

SERVICE A LA POPULATION – SANTE – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE SAINT-FLORENTIN - TARIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les conditions, de mise à disposition des locaux aux professionnels de santé, suivantes :

Les professionnels de santé prendront à leur charge :

- Un loyer mensuel de 20 € TTC / m² de bureau utilisé
- Les dépenses d'électricité et d'eau consommées par leur bureau individuel
- Les dépenses de téléphone
- Les dépenses de ménage de leur bureau

La Communauté de communes prendra en charge :

- La totalité du chauffage de l'immeuble y compris les bureaux individuels
- Les dépenses d'eau et d'électricité des parties communes non directement affectées aux professionnels
- Les dépenses de ménage de l'ensemble des parties communes.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – INSTITUTIONS – SDDEA – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DESIGNE** les personnes suivantes comme représentants de la Communauté de communes Serein et Armance au sein du SDDEA :

Titulaires
Michel FOURREY
Daniel BOUCHERON
Patrick LORNE
Kamel FERRAG

Suppléants
Gilbert VILLAIN
Claude PIROELLE
Vincent BERLOT
Yves HUGOT

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – INSTITUTIONS – SIAEP REGION DE SAINT-FLORENTIN – FIN DE LA DELEGATION DE COMPETENCE EAU POTABLE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ANTICIPE** la non-reconduction de la convention de délégation de gestion Eau Potable avec le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la Région de Saint Florentin prévue au 1^{er} janvier 2026 en interrompant, ladite convention, au 19 décembre 2025 ;
- **DEMANDE** la dissolution du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la Région de Saint Florentin au profit de la Communauté de communes au 19 décembre 2025 ;
- **DEMANDE** le transfert de l'actif et du passif du syndicat ainsi que transfert du résultat de la liquidation au profit de la Communauté de communes Serein et Armance sur l'exercice 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – SYNDICAT D'INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DE CHEMILLY ET BEAUMONT – COMPTE DE GESTION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte de gestion de dissolution du SIAEP Chemilly Beaumont ;
- **DECLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – SYNDICAT D'INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DE CHAMPLOST ET MERCY– COMPTE DE GESTION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte de gestion de dissolution du Syndicat des eaux Champlost Mercy ;
- **DECLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – SYNDICAT D'INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE HAUTERIVE, HERY ET SEIGNELAY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte de gestion de dissolution du Syndicat d'intercommunal de traitement des eaux usées de Hauterive, Héry et Seignelay ;
- **DECLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – DEPENSES A IMPUTER AUX COMPTES FETES ET CEREMONIE - RECEPTIONS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la prise en charge au compte 6232 « Fêtes et Cérémonie » les dépenses suivantes :
 - d'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les voeux de nouvelle année, etc,
 - Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes, plaques et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, ou encore lors de manifestations sportives, culturelles ou de réceptions officielles,
 - Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations lors de ces cérémonies
 - Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations ;
- **APPROUVE** la prise en charge au compte 6234 « Frais de réception » des dépenses de réception à l'occasion de rencontres professionnelles en lien avec les compétences de la communauté de communes : invitations de personnalités ou de relations de travail au restaurant, organisation de pots, de repas, etc...
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – REVERSEMENT DES RESULTATS PAR LA COMMUNE DE CHAMPLOST

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** le versement des résultats de la part de la commune de CHAMPLOST pour un montant de 100 000 euros au titre au titre du résultat d'exploitation ;
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget Eau Potable de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – REVERSEMENT DES RESULTATS PAR LA COMMUNE DU MONT SAINT SULPICE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** le versement des résultats de la part de la commune de MONT SAINT SULPICE pour un montant de 80 000 euros au titre au titre du solde d'exécution d'investissement ;
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget Eau Potable de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR LA COMMUNE DE CHAMPLOST

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** le versement des résultats de la part de la commune de CHAMPLOST pour un montant de 200 000 euros au titre au titre du résultat d'exploitation ;
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget Assainissement collectif de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONENMENT

6061 – ACHAT DE FOURNITURES NON STOCKEES ENERGIES	50 000.00 €
6063 – AUTRES FOURNITURES, ENTRETIEN	49 368.50 €
611 – PRESTATIONS DE SERVICES	- 145 000.00 €
6135 – LOCATIONS	- 30 000.00 €
61523 – RESEAUX	56 250.00 €
6156 – MAINTENANCE	45 000.00 €
618 – DIVERS	120 000.00 €
617 – ETUDES	95 800.00 €
6226 – HONORAIRES	500.00 €

6228 – DIVERS	10 000.00 €
6231 – ANNONCES	2 500.00 €
6371 – REDEVANCES AESN 2023/2024	484 276.24 €
6411 – SALAIRES	- 40 000.00 €
6451 - URSAFF	- 20 000.00 €
6458 – AUTRES ORGANISMES	- 20 000.00 €
701249 – REVERSEMENT AESN	- 254 168.50 €
042 – 6811 – AMORTISSEMENT	- 694 845.49 €
6815 – PROVISIONS AMORTISSEMENTS	550 826.39 €
	TOTAL 260 507.14 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70871 – RBTS FRAIS PAR LES COLLECTIVITES	401 966.34 €
748 – SUBVENTION AESN SCHEMA DIRECTEUR	162 999.00 €
042 – 777 – AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS	- 162 522.75 €
7518 – PROVISIONS AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS	124 857.37 €
	TOTAL : 527 299.96 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

040 – 1391 – AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS	- 162 522.75 €
	TOTAL : - 162 522.75 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

040 – 28135 – AMORTISSEMENTS	- 694 845.49 €
	TOTAL : - 694 845.49 €

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DECISION MODIFICATIVE N° 4

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

604 – ACHAT DE PRESTATIONS	222 283.00 €
6068 – AUTRES MATERIELS ET FOURNITURES	- 25 000.00 €
611 – PRESTATIONS DE SERVICES	88 500.00 €
6135 – LOCATIONS	- 21 000.00 €
61558 – AUTRES BIENS IMMOBILIERS	17 249.25 €
61521 – ENTRETIEN BATIMENTS	- 14 000.00 €
618 – DIVERS	12 000.00 €
617 – ETUDES	245 600.00 €
6226 – HONORAIRES	- 78 000.00 €
6231 – ANNONCES	1 000.00 €
6371 – REDEVANCES AESN 2023/2024	86 995.00 €
6411 – SALAIRES	- 23 500.00 €
6451 - URSAFF	- 8 700.00 €
6453 – RETRAITE	- 1 940.00 €
6458 – AUTRES ORGANISMES	- 5 040.00 €
701249 – REVERSEMENT AESN	- 47 291.50 €
042 – 6811 – AMORTISSEMENT	- 850 476.79 €
6815 – PROVISIONS AMORTISSEMENTS	869 163.98 €
	TOTAL : ,467 842.94 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

704 – SUBVENTIONS TRAVAUX BLIGNY	193 200.00 €
748 – SUBVENTION AESN SCHEMA DIRECTEUR	217 437.00 €
042 – 777 – AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS	- 259 961.59 €
7518 – PROVISIONS AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS	260 733.02 €

TOTAL : 411 408.43 €**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

040 – 139118 – AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS	- 259 961.59 €
---	----------------

TOTAL : -259 961.59 €**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

040 – 28157 – AMORTISSEMENTS	- 850 476.79 €
TOTAL : - 850 476.79 €	

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – BUDGET ANNEXE HOTEL DE L'EST – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

61521 – BATIMENTS PUBLICS	- 108.00 €
042 – 6811 – AMORTISSEMENTS	108.00 €
6517 – DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECiations	- 19 480.00 €
6542 – CREANCES ETEINTES	19 480.00 €
TOTAL : 0.00 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2135 – INSTALLATIONS GENERALES	108.00 €
TOTAL	108.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

040 - 28188 – INSTALLATIONS GENERALES	108.00 €
TOTAL	108.00 €

RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les modifications apportées au tableau des effectifs tel que défini ci-dessous :

AGENTS TITULAIRES							
FILIERE TECHNIQUE							
CADRE D'EMPLOI	GRADE	POSTE	CATEGORIE	POSTE	POSTE POURVU	DONT TEMPS NON COMPLET	MODIFICATIONS APPORTÉES
Agent de maitrise	Agent de Maitrise Principal	Chef Technique Fontainier	C	2	1		Création d'un poste d'Agent de Maitrise Principal

- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'EAU POTABLE PAR LA COMMUNE DE BRIENON SUR ARMANCON

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre (Mme DE BRUIN pour le compte de M. CARRA) et 41 voix pour,

- **ACCEPTE** le versement des résultats de la part de la commune de BRIENON SUR ARMANÇON pour un montant de 65 736,73 euros au titre du résultat d'exploitation ;
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget Eau Potable de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers
- **DIT** que bien que la délibération de la commune de Brienon sur Armançon ne fasse pas état du bâtiment (ex-gendarmerie) valorisé dans l'actif de la REGATE au 31 décembre 2024 pour 499 652,96 €, il a été convenu lors de la rencontre entre le Président de la CCSA et quelques conseillers municipaux le 27 novembre 2025 que cela fera l'objet d'un accord ultérieur. Monsieur le Président l'a rappelé à la Directrice Générale des Services de la commune de Brienon/Armançon, dans son mail du 2 décembre 2025, qu'il n'était pas question que la CCSA ne soit pas indemnisé en raison d'un appauvrissement subi lors d'un transfert.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR LA COMMUNE DE BRIENON SUR ARMANCON

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** le versement des résultats de la part de la commune de BRIENON SUR ARMANÇON pour un montant de 262.946,93 euros au titre du résultat d'exploitation ;
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget ASSAINISSEMENT de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – PV DE MISE A DISPOSITION – COMPETENCE EAU POTABLE – COMMUNE DE BRIENON SUR ARMANCON

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de biens, joint en annexe, à conclure entre la commune de BRIENON SUR ARMANÇON et la Communauté de communes Serein et Armance au titre de la compétence EAU POTABLE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du procès-verbal.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – PV DE MISE A DISPOSITION – COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMMUNE DE BRIENON SUR ARMANCON

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de biens, joint en annexe, à conclure entre la commune de BRIENON SUR ARMANÇON et la Communauté de communes Serein et Armance au titre de la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du procès-verbal.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – TRANSFERT POSTE RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la refacturation des dépenses de ressources humaines affectées aux services EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF du budget principal vers les budgets annexes correspondants de la manière suivante :
 - Pour l'année 2025, affectation sur le budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 - Pour l'année 2026 et suivante, affectation sur les 2 budgets annexes EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT COLLECTIF ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 6

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONENMENT

- 66111 – INTERETS	2 130.57 €
- 611 – PRESTATIONS DE SERVICES	- 22 789.54 €
- 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20 658.97 €
	TOTAL : 0.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- 1641 – EMPRUNTS 20 658.97 €
TOTAL -20 658.97 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- 021 – VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 20 658.97 €
TOTAL 20 658.97 €